

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI107 Langue anglaise			
Code	TESI1B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne STURBAUT (evelyne.sturbaut@helha.be) Sara COOPER (sara.cooper@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif du module en langue anglaise du bloc 1 est de vérifier lors d'un test de niveau écrit organisé au Q1 que l'étudiant est capable d'acquérir ou de revoir en autonomie et appliquer correctement les principes syntaxiques et grammaticaux de base en langue anglaise afin de pouvoir faire face aux exigences de la suite du cursus. Quand le test de dispense révèle de trop nombreuses lacunes à ces exigences, l'étudiant ciblé devra participer au Q2 à un cours de remédiation obligatoire afin d'atteindre ce niveau minimal avant d'entamer le cours d'anglais pour l'ingénieur du bloc 2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d' :

- Appliquer correctement les principes syntaxiques et grammaticaux de base en langue anglaise.
- Utiliser à bon escient le vocabulaire usuel figurant dans les ressources du cours de langue anglaise de 1BSI et sur le site duolingo.
- Utiliser la grammaire et le vocabulaire ciblés dans des exercices d'application intégrés écrits en anglais qui feront appel à l'identification, énumération, définition, description, structuration, application, traduction, synthétisation, etc ... des notions exercées dans le cours.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TESI1B07A Remédiations en langue anglaise 14 h / 2 C

Contenu

Principes syntaxiques et grammaticaux de base en langue anglaise
Vocabulaire général

Démarches d'apprentissage

La démarche d'apprentissage se fait en deux temps comme précisé dans l'introduction .

En début d'année, l'étudiant dispose d'une liste de matière et de ressources pédagogiques à revoir en autonomie. Ses compétences seront évaluées lors d'un test écrit dispensatoire au cours du premier quadrimestre. En cas de réussite, l'étudiant verra le cours d'anglais de première année validé.

Dans un second temps, l'étudiant non dispensé aura l'obligation d'assister au cours de remédiation. Seul ou en petit groupe, il assistera à des cours magistraux et il s'exercera en classe et lors de préparations à domicile à utiliser le vocabulaire et à appliquer la grammaire et la syntaxe. Il sera soumis à une évaluation continue à chaque séance et à un examen écrit final.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours de remédiation, évaluation continue, exercices sur le site Duolingo.

Ouvrages de référence

Harrap's, L'anglais + vite, Chambers Harrap Publisher Ltd; 2005

Murphy R. , ENGLISH GRAMMAR IN USE, Cambridge University Press, 1994

Swan M. and Walter C. THE GOOD GRAMMAR BOOK, Oxford University Press, 2001

plateformes wallangues.be et duolingo.

Supports

Syllabus de théorie et d'exercices, notes de cours, fiches de vocabulaire et exercices disponibles sur la plateforme Moodle connected, , articles à connotation scientifique, sites Internet, dictionnaire bilingue.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant ayant réussi le test de dispense écrit (avec un minimum de 50 %) au premier quadrimestre verra les points obtenus à ce test reportés au bulletin de juin.

L'étudiant ayant échoué à ce test (moins de 50%) sera évalué de la façon suivante : 50 % d'évaluation continue du cours de remédiation obligatoire et 50 % d'examen écrit en juin.

En deuxième session, l'évaluation portera uniquement sur une épreuve écrite.

En cas d'absences répétées et injustifiées à une activité obligatoire, les sanctions administratives prévues dans le REE seront appliquées.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les points obtenus au test de dispense inférieurs à 50% ne seront pas reportés à l'évaluation finale.

Les étudiants ayant obtenu une cote supérieure à 50 % au test de dispense seront autorisés à rejouer leur cote lors de l'examen du Q2 ou Q3 pour autant qu'ils en avertissent l'enseignant au préalable, mais dans ce cas, l'ancienne cote ne sera pas conservée même si elle était supérieure à la nouvelle.

En cas d'absence non justifiée à l'évaluation continue du Q2 pour les étudiants devant suivre le cours de remédiation, ils se verront attribuer la cote de 0/50 à cette partie de l'évaluation.

En cas d'absence justifiée pour une ou plusieurs interrogations du Q2, la moyenne sera effectuée sur les évaluations effectuées (l'étudiant devra en présenter au moins la moitié) . Aucune interrogation de rattrapage ne sera organisée.

Pour l'évaluation du Q3, si elle s'avère nécessaire, aucune note antérieure de travail journalier ne sera conservée, l'étudiant rejoue à ce moment la totalité de sa note.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une évaluation similaire dans la mesure des possibilités d'organisation sauf pour les interrogations du Q2, voir ci-dessus)

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).